

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 23 FEVRIER 2010

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le  
**MARDI 23 FEVRIER 2010, à partir de 17 heures 30,**  
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

**MEMBRES PRESENTS**

**COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES**

- M. FREUND Pascal, - Proviseur
- M. BERTIN Jean-Jacques, Proviseur - Adjoint
- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle - Conseillère d'Education

**COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE**

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- Mme GROS Sophie, Professeur
- Mme BINDA Marianne, Professeur
- M. RUFF Michael, Professeur
- Mme LOPEZ Sandra, Professeur
- Mme MONZEL Mireille, Adjoint Technique Territorial
- Mme RICHERT Irène, Adjoint Technique Territorial
- M. KLEIN Christophe, Adjoint Technique Territorial

**COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES**

- Mme FETTIG Mireille, Parent d'Elève
- Mme GAUDILLERE SCHUTZ Erika, Parent d'Elève
- Mme SCHWALLER Patricia, Parent d'Elève

**PERSONNALITES INVITEES**

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

**MEMBRES EXCUSES**

- Mme SIEFERT Mariette, Vice - Présidente du Conseil Régional
- Mme METZGER Christa, Professeur
- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève

**MEMBRES ABSENTS**

- M. OURY Christian, Représentant de la Ville de Saverne
- M. CELIK Cumaali, Représentant de la Ville de Saverne
- Mme MECK Sandrine, Représentante de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée
- M. BETSCHA Robert, Professeur
- Mme BAILLY Caroline, Parent d'Elève
- Mlle PFIRSCH Magali, Elève
- Mlle BASPINAR Tuba, Elève
- M. ZIMMERMANN Georges, Elève
- M. BILLOD Martin, Elève
- M. PEREIRA Kévin, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40.

## Ordre du jour

- 1 - Contrats et Conventions
- 2 - Convention de partenariat CFA et Amis Château d'Andlau
- 3 - Répartition de la D.H.G.
- 4 - Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2009.

M. STOFFEL signale que les apprentis Menuisiers étaient à PARIS et non les Maçons.

N'appelant pas d'autres d'observations, le procès-verbal est adopté à 17 voix Pour et 1 Abstention.

### POINT 1 – CONTRATS ET CONVENTIONS

#### LYCEE

##### **1.1- LYCEE - CONVENTION ET SON ANNEXE FINANCIERE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EMOP**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la Convention avec la Région Alsace organisant les modalités de fonctionnement de l'EMOP du Lycée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 suite à son rattachement à l'Antenne de la Région Nord - Alsace.

L'annexe financière prévoit les modalités de prise en charge du fonctionnement de l'EMOP pendant la période où celle-ci continuera à occuper les locaux du site Chappe. Un forfait de 1 000,00 € sera reversé au Lycée pour assurer l'entretien courant des locaux à disposition de l'EMOP, la viabilisation de ceux-ci restant à la charge de l'établissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

##### **1.2- LYCEE - CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CLUB ECOLE - ENTREPRISE**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la Convention avec le Club Ecole - Entreprises et le versement de la cotisation de l'année 2010 pour un coût de 152,00 €.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

##### **1.3- LYCEE - PROJET PEDAGOGIQUE : PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU SCOLAIRE**

Dans le cadre de la Prévention des conduites addictives en milieu scolaire, l'association « A l'Aide ! » assurera une information aux élèves de Madame MUGLER - REINBOLT sous la forme d'une intervention d'un alcoologue - addictologue.

Le Conseil autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention nécessitée par l'intervention.

Celle-ci se fera sur la base de 4 heures de prestation facturée sur la base du taux brut de 50,00 €.

Le Conseil d'Administration adopte par 15 voix Pour et 1 Abstention ce point.

##### **1.4- LYCEE/CFA - CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS TELEPHONIQUES AVEC CORIOLIS TELECOM**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer le contrat de prestations téléphoniques avec Coriolis Telecom située à Paris La Défense, la société Alsace computer de Munster jouant le rôle de chargée d'affaires dans la négociation du contrat.

Ce contrat fait de Coriolis l'opérateur téléphonique des communications transitant par les lignes 03 88 71 19 31 et 03 88 91 24 22 pour 12 mois, ces deux lignes étant dégroupées. A ce titre Coriolis facture les communications téléphoniques selon son tarif « Profil oxygène » joint en annexe. Les factures sont réglées mensuellement par virement administratif.

##### **1.5- LYCEE - CONTRAT ANNEXE DE PRESTATIONS TELEPHONIQUES AVEC CORIOLIS TELECOM POUR LA LIGNE 03 88 91 24 22**

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer l'annexe du contrat de prestations téléphoniques avec Coriolis Telecom pour la ligne du Lycée 03 88 91 24 22.

Cette ligne étant dégroupée, la facturation des communications du CFA se fera sur la base suivante (tarif dit « Profil Oxygène » de Coriolis Telecom) :

- 4 accès de base T0 à 14,35 TTC par mois ;
- Communications locale et nationale à 0,0215 la minute ;
- Appels sur mobile en France à 0,166 la minute.

M. RUFF demande si c'est uniquement le téléphone qui est concerné.

M. FREUND répond positivement et précise que le contrat n'est fait que pour 1 an. Normalement le lycée devrait faire des économies intéressantes.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

#### **1.6 – CFA - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE TENTE PAR LA MAIRIE DE SAVERNE POUR LA JOURNEE « PORTES OUVERTES »**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention avec la Mairie de Saverne afin de bénéficier de la mise à disposition d'une tente, d'une tonnelle et de grilles pour la journée « Portes ouvertes » du Lycée des Métiers et du C.F.A. Ces matériels seront utilisés par la section maçonnerie du Centre d'Apprentissage.

Le transport, le montage et le prêt de la tente se monte à 412,00 €, la Mairie en prenant en charge la moitié, 206,00 € seront facturés au C.F.A.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

#### **1.7 – CFA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DES PATRONS PEINTRES DE STRASBOURG**

Après avis du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer la Convention de partenariat avec la corporation des Patrons peintres du secteur de Strasbourg.

Celle-ci prévoit les modalités de financement d'un complément de formation pratique en pose de papiers peints et revêtements au bénéfice des apprentis peintres de 2<sup>ème</sup> année de la Corporation.

Le CFA fournira ses locaux pour 70 heures à raison d'un taux de 6,50 € de l'heure financé par la Corporation soit un reversement de 455,00 €.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

#### **1.8 – CFA - CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE AD SCHOETTLE GADEST DE STRASBOURG**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer le contrat de prestations d'abonnement avec la société AD Schoettlé Gadest de Strasbourg. Ce contrat permet l'obtention du pack Autissimo standard destiné à permettre la gestion, l'obtention d'un ensemble de données concernant les véhicules école utilisés par les apprentis des sections automobile, la facturation des prestations assurées par ces sections (objets confectionnés) pour un montant de 360,00€ hors taxe par an (430,56 TTC).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

#### **1.9- CFA - CONTRAT ANNEXE DE PRESTATIONS TELEPHONIQUES AVEC CORIOLIS TELECOM POUR LA LIGNE 03 88 71 19 31**

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer l'annexe du contrat de prestations téléphoniques avec Coriolis TELECOM pour la ligne du CFA 03 88 71 19 31.

Cette ligne étant dégroupée, la facturation des communications du CFA se fera sur la base suivante (tarif dit « Profil Oxygène » de Coriolis TELECOM) :

- 2 accès de base T0 à 14,35 TTC par mois ;
- Communications locale et nationale à 0,0215 la minute ;
- Appels sur mobile en France à 0,166 la minute.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

#### **1.10- LYCEE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES TAILLEURS DE PIERRE POUR LES 28/29 ET 30 MAI 2010**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention de prestation de service avec l'Association européenne des tailleurs de pierre pour les 28,29 et 30 mai 2010.

L'Association prévoit d'organiser le Festival européen de la pierre à Saverne pendant ces journées.

Les repas seront fournis aux participants sur la base d'un bon de commande prévisionnel de 3 fois 200 repas (samedi midi, samedi soir et dimanche midi).

La production sera assurée par les membres volontaires de l'équipe de cuisine sous la direction du Chef de cuisine en utilisant les matériels et les locaux du Service annexe d'hébergement et en conformité avec la procédure HACCP définie pour la production des repas au public scolaire pendant les jours ouvrables.

Les repas seront transportés sur les lieux de consommation avec le véhicule de télérestauration dans les bacs isothermes prévus par le personnel de cuisine en utilisant les protocoles HACCP.

Ceux-ci seront facturés à l'Association au prix unitaire de 4 euros le repas.

L'association prendra en charge l'indemnisation du personnel de cuisine participant à la production, au transport et au nettoyage selon les modalités définies avec les intéressés.

Elle s'engage à mettre le logo du lycée sur toute communication liée à ce projet (site web, invitations, etc...).

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

M. FREUND précise que ce festival est piloté par une association dont M. STOFFEL est Président. M. STOFFEL informe que le Festival Européen de la Pierre aura lieu les 28,29 et 30 mai 2010 à Saverne, Alsace, France.

Depuis la fin des années 1990, des apprentis et des compagnons tailleurs de pierre des écoles européennes se rencontrent et concourent dans l'Art de la Stéréotomie et la Sculpture dans un pays de l'Union Européenne.

Après FRIBOURG en BRISGAU, CANTERBURY, FERTORAKOS, JUNAS, SALZBOURG, le Festival 2010 rejoindra le merveilleux Château des Rohan à SAVERNE, en Alsace, dans le pays du Grès des Vosges.

## **POINT 2 – CONVENTION DE PARTENARIAT CFA ET AMIS CHÂTEAU D'ANDLAU**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer la Convention de partenariat entre l'Association des Amis du Château d'ANDLAU et le CFA du Lycée des Métiers.

Celle-ci a pour but d'organiser des chantiers - école à destination des apprentis tailleurs de pierre du CFA.

L'association prendra en charge les frais de repas et d'hébergement des apprentis et des accompagnateurs selon le tarif suivant : 8,00 € par repas, 5,00 € pour le petit déjeuner et 10,00 € pour la nuit (total : 31 euros pour une journée avec toutes les prestations) ou 132 euros par personne et par semaine à raison de 4 nuits, 5 repas de midi, 4 repas du soir et 4 petits déjeuners.

L'association prendra en charge l'achat et le transport des matériaux et le coût des intervenants spécialisés nécessaires à la réalisation du projet.

Le Partenariat est conclu pour un an renouvelable.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

## **POINT 3 – REPARTITION DE LA D.H.G.**

M. FREUND présente la dotation horaire globale (D.H.G.) et rappelle qu'elle a été examinée en Commission Permanente lundi 1<sup>er</sup> février 2010. Il précise :

- La D.H.G. est de 1027 h/semaine.

2010 correspond à l'extinction des BEP et à une « cohabitation » provisoire de sortants de BEP et de sortants de 2<sup>de</sup> dans certaines classes de 1<sup>ères</sup>.

Dans notre préparation de rentrée, cette difficulté « pédagogique » se retrouve en 1<sup>ère</sup> ELEC/TU, en 1<sup>ère</sup> commerce, en 1<sup>ère</sup> Compta

Le premier travail réalisé correspond à une mise à plat de la structure sur les horaires planchers. Rappel plus que 2 grilles : 1 (production) 2 (services)

Un horaire hebdomadaire indicatif de 32h (31h pour les services). Dont 14h en Enseignement professionnel et

- 18h EG domaine industriel (dont 1h éco - gestion)
- 17h EG domaine des services (car l'éco - droit est comprise dans l'EP)

Dont 2h de LV2 dans les services et 2h de sciences pour la production

A cela se rajoute 2,5h d'accompagnement personnalisé

- Enseignements généraux liés à la spécialité (ELS)

152 h/cycle soit 2h semaine: enseignements faits par les professeurs d'EG

Dans la proposition qui est soumise, l'ELS est affecté en mathématiques et en français

- Les enseignements généraux liés à la spécialité se distinguent de l'accompagnement personnalisé, se distinguent du PPCP et ne servent pas à réaliser le programme, dans le cadre d'heures dédoublées. Il faut donc une connaissance mutuelle des programmes pour qu'il soit effectif et efficace.

- Ils peuvent représenter néanmoins des contenus disciplinaires qui s'ajoutent à un tronc commun, lorsque les contenus varient selon des groupes de spécialités. En ce qui nous concerne, nous avons fait le choix de maintenir en seconde et en 1ère INDUS des groupes en sciences en lieu et place de l'ELS

- Dans les autres niveaux, les enseignements généraux liés à la spécialité s'inscrivent bien dans le cadre d'une contribution à la professionnalisation

- La contribution à la professionnalisation peut se faire, par exemple, par :

- des activités visant à développer des connaissances et des compétences utiles à la pratique professionnelle

- des activités s'appuyant sur un contexte professionnel, sur des techniques ou des méthodes de travail spécifiques à la profession, sur des ressources qu'elle utilise

- des activités liées au suivi et à l'évaluation des PFMP

C'est la raison pour laquelle sont maintenus pour l'EP des heures « Projet », sur horaires disciplinaires afin de permettre ce type de travail en interdisciplinarité

- Accompagnement personnalisé 2,5h/semaine

- Différentes modalités :

- Soutien, aide individualisée, tutorat, modules de consolidation ou d'approfondissement, préparation à l'orientation,...

- Assuré par les enseignants

- À partir des bilans, des diagnostics, des besoins, des projets personnels de l'élève, ....

- En lien avec le projet d'établissement

En ce qui nous concerne, nous avons fait le choix de garder 33h dont 6 pour le soutien volontaire (15 divisions = 37,5h d'AP)

La situation est donc meilleure que l'année dernière, en raison des regroupements plus favorables (les « surcoûts » attribués par le rectorat pour les **regroupements de sections ne compensent pas les surcoûts réels, mais c'est mieux cette année**)

- ventilation de l'accompagnement personnalisé 2,5h/semaine

- 16h pour l'EP : 3h Elec + 2h TU + 2h MEI + 3h commerce + 2h secrétariat + 2h comptabilité + 1h Construction + 1h gestion

- 5h pour les lettres/LV

- 1h pour la PSE

- 5h pour les maths

- 6h pour le soutien volontaire

**La répartition proposée des 23h de marge est la suivante :**

- 2h pour la découverte professionnelle en 3dp6 pour arriver au dû des élèves

- 1h de dédoublement en EP pour les 2de ELEEC (permet de passer de 5h classe entière à 4h en 2de)

- En Lettres : 2h pour dédoubler des 2des INDUS + 3h pour dédoubler les 1ères INDUS + 1h pour dédoubler les 3dp6

- en Langues 2h : un groupe supplémentaire en Allemand + 2h pour créer un groupe d'espagnol (actuellement, 15 élèves font de l'espagnol au CNED)

- 2h pour des dédoublements en 1ère compta pour éviter le mélange "explosif" des secondes avec les sortants de TMC. En Enseignement général, on regroupera plutôt les sortants de 2MS et 2MC, en contrepartie on fonctionnera à 13 avec la 1ère compta

-3h d'accompagnement personnalisé supplémentaire : 1h pour la construction, 1h pour l'ELEC, 1h pour le commerce

- 3h pour permettre des dédoublements en Arts appliqués, dans les classes INDUS

- 2h diverses gardées pour des projets

- Pas de changement pour les CAP si ce n'est une légère augmentation de l'offre en CAP : un CAP (A) mixé avec un CAP CSI et un CAP bois (MPA) « autonome, maintenu à 12. Plus de mixage sortants de 3ème et sortants SEGPA (MPA)

- En EPS : une volonté de l'équipe pédagogique d'étaler l'horaire sur 3 ans ainsi (BAC PRO) : 2h en 2de, 2,5h en 1ère, 3h en terminale

M. FREUND donne le détail en terme des postes :

Lettres : pas de conséquences vu qu'au lycée du Haut Barr il y a 12,5 h de complément de service à donner, Math/Sciences Physiques : avec le départ de M. JAEGER il y aura un poste profilé pour le départ de M. GEBUS le poste sera supprimé, EPS : pas de conséquence, Arts : demande d'un poste provisoire 16h, VSP : le départ à la retraite de Mme MARTIN sera remplacé, Electrotenique : il a des heures supplémentaires, productique Mécanique : 1 poste supprimé, Maintenance : 2 postes le poste de M. WALTHER est un regroupement d'heures et sera transformé en poste, Bois : pas de conséquence, Construction : M. SCHNELL à 9h + heures supplémentaires + un ½ temps dans un autre établissement (à confirmer). M. ANTHONY a déjà subi plusieurs cartes scolaires, demande de maintien du poste par courrier au Rectorat. M. ANTHONY pourra récupérer les heures des 3DP6H, Comptabilité : suppression du poste de Mme LOPEZ qui est un BMP. Secrétariat : Départ à la retraite de Mme de SAINT AUBIN le poste sera supprimé, Vente : M. DONGE sur BMP voit son poste supprimé.

M. FEISTHAUER fait lecture de la **MOTION SYNDICALE DES ELUS DU PERSONNELS** et demande aux membres du Conseil d'Administration de s'abstenir (**Voir Annexe 1**).

M. FREUND remercie M. FEISTHAUER de lui avoir communiqué le texte de la motion avant le conseil d'administration.

M. FREUND reprend certains points de la motion syndicale pour les commenter.

En ce qui concerne la perte de 40h au Lycée M. FREUND rappelle que ces 40h correspondent à une division et que le conseil d'administration avait refusé l'ouverture d'un BAC PRO Boulangerie, certes cette ouverture avait été présenté comme le pendant à la réduction des moyens en comptabilité. A l'avenir si on veut éviter ce type de situation il faut favoriser à tout prix les ouvertures de sections, dès lors que des fermetures se précisent.

Pour ce qui est du point deux de la motion, les effectifs par classe M. FREUND rappelle que sur les 22 divisions que compte le lycée, 6 tournent autour de 16 élèves, 8 sont entre 24 et 25 élèves et 9 le seront l'année prochaine. Pour l'instant 9 divisions comptent entre 27 et 30 élèves et elles ne seront plus que 8 l'année prochaine. Il s'agit bien sûr de capacités d'accueil mais la situation sera globalement identique l'année prochaine et n'est donc pas si préoccupante que cela, de ce point de vue.

Pour les langues M. FREUND rappelle aussi que sur les 32 groupes de langues de l'établissement il y a des nuances et s'il y a très rarement des groupes autour de 28 élèves, on est plutôt autour ou en deçà de 25 élèves et surtout il y a 7 groupes de 15 élèves et 5 groupes de 8 élèves.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel et la part de plus en plus importante laissée aux PFE dans cet enseignement, M. FREUND concède qu'il s'agit d'organiser une réflexion avec les entreprises d'accueil car ces dernières doivent devenir partie prenante dans la formation professionnelle et qu'une part non négligeable du référentiel revient aux entreprises dans le cadre des PFE. Il conviendra donc d'engager une discussion de fond, avec nos partenaires, sur ce point.

Après présentation des éléments de la dotation horaire globalisée attribuée à l'établissement pour la rentrée 2010 par le Chef d'Etablissement, soit 1 027 heures et discussion d'une motion présentée par les représentants élus du Conseil, le Conseil d'Administration adopte la répartition des moyens attribués par le Rectorat et indiquée sur le tableau joint par 6 voix Pour et 11 Abstentions après avoir été informé des conséquences en termes de postes à créer ou supprimer sur l'établissement.

## **POINT 4 – DIVERS**

### **4-1 – RESTRUCTURATION - DEMANDE D'EQUIPEMENT**

M. FREUND informe les membres du conseil d'administration qu'une demande d'équipement de mobiliers a été faite pour la restructuration du lycée. Elle s'élève à 260 000,00 €.

### **4-2 – REGLEMENT DU REMBOURSEMENT DES STAGES EN ENTREPRISE DES ELEVES**

Suite aux principes généraux du remboursement des stages en entreprise adopté par l'acte n°50 du Conseil d'Administration du 29 juin 2009, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement du remboursement des stages en entreprise des élèves.

Celui-ci actualise entre autres les tarifs de base servant aux calculs des remboursements pour les frais de restauration :

- neutralisation d'une somme de 2,90 € restant à la charge des parents par repas ;
- plafond de 7,30 € par repas pour le montant supérieur éventuellement remboursable ;
- le remboursement maximum autorisé par repas est donc de 4,40 €.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

#### **4-3 – LYCEE - DBM N°01/2010 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2010**

L'Intendante présente pour vote la décision budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2010 du Lycée.

Elle opère un prélèvement sur l'Ecole des Bûcherons de **3 500,00 €** au chapitre ZD afin de permettre l'achat de 3 tronçonneuses qui n'avait pu être réalisé fin 2009.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

#### **4-4 – LYCEE - DBM N°17/18/19/20/21/22 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2009**

L'Intendante présente les décisions budgétaires modificatives n° 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'exercice 2009 pour information.

La **DBM n°17** procède à une correction de la DBM n°15 en basculant la somme de **7 600,00 €** du fonctionnement à l'investissement (crédits Région pour la section APR) ;

La **DBM n°18** ouvre un supplément de **1 023,16 €** sur Taxe d'apprentissage aux chapitres ZD et ZR ;

La **DBM n°19** ajuste l'ouverture en fonction des dépenses réelles des recettes et des dépenses au chapitre F du montant des bourses pour un total de **18 000,00 €** Elle opère également une correction de **3 000,00 €** sur les crédits du Fonds social en les basculant en recette du compte 7412 au compte 74117 ;

La **DBM n°20** :

- Corrige une somme de **666,60 €** concernant le plan d'animation pluriannuel (crédits Région) en la basculant du chapitre N3 au chapitre J31 ;

- Ouvre au chapitre L1 (EMOP) des crédits en fonction des recettes (ressources sur convention) pour un montant de **33 130,13 €** (13 000,00 € au compte 6013, 10 000,00 € au compte 6068, 4 000,00 € au compte 615, 1 500,00 € au compte 60613 et 2 630,13 € au compte 6063) ;

- Ouvre un montant de **10 000,00 €** en recettes et en dépenses correspondant à une enveloppe supplémentaire sur crédits délégués du propriétaire ;

La **DBM n°21** opère la rectification d'une somme de **666,60 €** en la virant en recette à la fois au chapitre J31 et au chapitre N3.

La **DBM n°22** procède aux écritures nécessitées par les variations de stocks de l'année en cours :

-stock alimentaire : diminution de **1 943,53 €** ;

-stock de matière d'œuvre : diminution de **18 310,86 €** ;

-stock de la reprographie : diminution de **1 277,92 €** ;

-stock de fuel : diminution de **207,75 €**

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

#### **4-5 – CFA - DBM N°15/16/17/18 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2009**

L'Intendante présente pour information les décisions budgétaires modificatives n°15/16/17/18 de l'exercice 2009 du C.F.A..

La **DBM n°15** ouvre la somme de **1 300,00 €** correspondant à de la TA sur la part investissement aux chapitres ZD et ZR. Elle ouvre également la somme de **978,60 €** au chapitre N3 sur le voyage à Paris.

La **DBM n°16** ouvre les crédits correspondant à une somme de **500,00 €** versée par la ville de Saverne pour le voyage au Maroc (chapitre N3) ;

La **DBM n°17** procède aux ajustements suivants :

129,00 € pour la fermeture du code de gestion FORMA aux chapitres 741 et 64 ;

14 509,54 € pour régularisation des pensions civiles (chapitre 64) ;

55 732,11 € pour régularisation des pensions civiles (chapitre 64) ;

876,73 € pour correction du code de gestion SEMAR au chapitre 60 (en moins) ;

876,73 € pour ouverture de la subvention du ministère de la Défense au chapitre N3 ;

470,00 € pour virement du compte 6248 au compte 6013 au chapitre N3 ;

3 000,00 € pour diminution de la subvention Région sur le voyage au Maroc (chapitre N3) ;

455,97 € pour diminution des frais du voyage au Maroc pris sur le fonctionnement ;

1 736,42 € pour correction de l'ouverture de la section UFA au chapitre R84 (en moins) ;

- 2 113,40 € pour correction du chapitre R84 sur taxe d'apprentissage (en moins) ;  
 31,20 € pour augmentation de recettes sur le voyage à Paris ;  
 5 528,25 € représentant une somme virée du compte 642 sur divers comptes des chapitres 61, 63 et 65.

La **DBM n°18** procède aux écritures nécessitées par les variations de stocks (augmentation de **830,80 €** pour le stock de fuel, augmentation de **353,03 €** pour le stock de matière d'œuvre).

#### **4-6 -CFA – TARIFS 2010 POUR LES OBJETS CONFECTIONNES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs des objets confectionnés et des prestations de service pour l'année 2010 dont la liste ci - dessous. Celle-ci actualise et précise les tarifs pour la fabrication des objets confectionnés réalisés par les sections boulangerie, poissonnerie, coiffure et ateliers automobile ainsi que les prestations de service réalisées par la section ATMFC par rapport aux tarifs adoptés par l'acte n°71 du Conseil d'Administration du 15 octobre dernier.

#### **TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES COIFFURE**

PRESTATIONS	PRIX
<b>FEMMES</b>	
Shampooing	1,20 €
Coupe	5,40 €
Brushing	5,60 €
Shampooing + Coupe + Brushing	12,00 €
Shampooing + Permanente + Coupe + Brushing	25,20 €
Shampooing + Teinture complète + Coupe + Brushing + Fixateur	19,00 €
Shampooing + Mèches + Brushing + Fixateur	13,60 €
<b>Permanente</b>	<b>13,10 €</b>
<b>Fixateur</b>	<b>0,80 €</b>

PRESTATIONS	PRIX
<b>HOMMES</b>	
Shampooing	1,20 €
Coupe rasoir ou ciseaux	4,40 €
Permanente	13,10 €
Brushing homme	3,90 €
Taille de barbe	5,00 €
<b>Divers produits techniques</b>	
Carmen + Oxydant	6,40 €
Safranissimo + Oxydant	6,40 €
Carmen super éclaircissant + Oxydant	6,40 €
Diacolor – Blondys – Dulcia + Oxydant	6,40 €

#### **TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES BOULANGERIE PATISSERIE**

PRESTATIONS	PRIX
<b>VIENNOISERIES</b>	
Kougelhoppf salé (prix au Kg.)	8,70 €
Croissant / Petites pièces de viennoiseries	0,45 €
Pain au chocolat / Croissant fourré	0,65 €
Saint - Nicolas	0,60 €
Chausson aux pommes	0,80 €
Beignet fourré	0,80 €
Tresse 400 Gr.	3,40 €
Gâteau cannelle 350 Gr.	3,40 €
Streusel 350 Gr.	3,40 €
Tarte 350 Gr.	4,00 €
<b>PAINS COURANTS / PAINS SPECIAUX</b>	
Pain blanc :	
Epis, baguette, marguerite 250 Gr	0,50 €
Pain long 500 Gr	0,75 €
Petit pain à l'eau 80 Gr	0,20 €
Pain de campagne 500 Gr	0,95 €
Batard 350 Gr	0,60 €
Pains spéciaux 400 Gr	0,90 €

PRESTATIONS	PRIX
<b>ENTREMETS DIVERS</b>	
Eclair / Millefeuilles	1,00 €
Biscuit garni crème mousse (aux choix) 10 pers	14,10 €
Biscuit garni crème au beurre 10 pers	10,60 €
Forêt Noire 10 pers	15,90 €
Bûche de Noël ( prix au Kg.) 10 pers	10,50 €
6 pers	6,60 €
Truffé 3 mousses 10 pers	18,80 €
8 pers	14,70 €
Bavarois (noix de coco – café – chocolat) 10 pers	17,80 €
8 pers	13,30 €
Charlotte (parfums divers) 10 pers	17,80 €
8 pers	13,30 €
<b>DIVERS</b>	
Petits fours de Noël (prix au Kg.)	10,50 €
1 litre de glace	4,50 €
Galette des rois 10 pers	9,00 €
6 pers	5,30 €

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES POISSONNERIE

PRESTATIONS	PRIX
VIENNOISERIES	
Préparations simples et individuelles	1,00 €
Préparation simples : truites ou tourteaux farcis, parmentier( de St-Jacques	3,00 €
Préparation élaborées : beignets de poisson ...	5,00 €
Préparations très élaborées : tourtes de poisson ...	10,00 €

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES ATELIER AUTO

CODE	PRESTATIONS	PRIX
DVO	<b>DIAGNOSTIC VEHICULE : 1 H 30</b> Avec vérification état général du véhicule soit : châssis, carrosserie, pont, boîte, freins, pneus, amortisseurs, échappement, train avant et arrière, options, électricité du véhicule.	13,60 €
DV1 DV2 DV3 DV4 DV5 DV6	Démontage et remontage pneus + équilibrage. Equilibrage d'une roue. Changement d'une paire d'amortisseurs. Remplacement de l'échappement. Réglage du train avant. Contrôle des feux avec changement d'ampoules.	3,80 € <i>l'unité</i>
DMO	<b>DIAGNOSTIC MOTEUR : 2 H 30</b> Avec contrôle et réglage de la compression ainsi que l'allumage, la carburation CO, le CO2, le circuit de charge et l'état général du moteur.	22,70 €
DM1 DM2 DM3 DM4 DM5 DM6 DM7 DM8	Allumage avec changement de rupteur. Condensateur et réglage. Nettoyage du carburateur. Réglage de la carburation CO, CO2. Réglage alternateur, régulateur, batterie. Contrôle des compressions ou réglage du culbuteur. Contrôle et remplacement des bougies. Tarage injecteur.	13,90 € <i>l'unité</i>
SS SSO SS1 SS2 SS3 SS4 SS5	<b>STATION SERVICE :</b> Avec pont, pression pneumatique, réservoirs, eaux (contrôle des niveaux), freins graissage, batterie, filtre à air. Contrôle batterie électrolyte. Mise à niveau, essuie glace. Dépoussiérage – filtre à air. Mise à pression des pneumatiques. Mise d'antigel et contrôle	13,90 € <i>l'unité</i>  1,90 € <i>l'unité</i>

CODE	PRESTATIONS	PRIX
PF PF1 PF2 PF3 PF4 PF5 PF6 PF7	<b>PETITES FOURNITURES :</b> Fourniture d'une masselotte. Nettoyage avec produits. Huile de protection ou graisse. Accessoire ou petit matériel. Fourniture réparation pneumatique. Toile Emeri. Joint.	1,60 € <i>l'unité</i>
UM UM1 UM2 UM3 UM4 UM5 UM6 UM7 UM8 UM9 UM10 UM11 UM12 UM13 UM14 UM15	<b>UTILISATION DES MACHINES OUTILS :</b> Utilisation du pont. Utilisation du compresseur. Utilisation de l'équilibreuse. Utilisation de la presse. Utilisation du banc de diagnostic. Utilisation de l'analyseur de gaz, CO, CO2. Utilisation du banc d'essai allumeur. Utilisation du contrôleur de batterie. Utilisation du chargeur de batterie. Utilisation du décolleur pneu. Utilisation du matériel, train avant. Utilisation de la perceuse électrique. Utilisation du cric rouleur. Utilisation de la chèvre. Utilisation du chalumeau oxy - acétylène.	2,70 € <i>l'unité</i>

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES A.T.M.F.C.

REF.	DESIGNATION	PRIX HORAIRE
CPC	Conditionnement Plats Cuisinés	Prix denrées x 1,4
Cui	Repas – cuisine d'application ETC	6,10 €
Lav	Lavage Linge (poids linge sec)	0,50 € / kg
Sech	Séchage Linge (poids sec)	0,30 € / kg
Rep	Repassage linge	1,80 €

## **TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES ATELIERS**

Remarque préliminaires :

- 1) Le temps considéré est celui qu'aurait mis un ouvrier qualifié de la spécialité.
- 2) Le tarif des prestations est évalué en fonction du coût de l'énergie, de la maintenance, de l'outillage de coupe et d'accessoires relatifs à l'équipement utilisé.

<b>REF.</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>PRIX HORAIRE</b>
Af - Re	Affûtage - Rectification	<b>18,10 €</b>
Aj - Mo	Ajustage - Montage - Travaux de finition - Traçage - Pointage	<b>4,70 €</b>
De	Débit machine	<b>15,90 €</b>
Mp - Ps	Machine portative - Perçage Dia<13	<b>6,50 €</b>
Pc	Perçage Dia>13	<b>15,40 €</b>
Ub	Usinage Bois	<b>15,40 €</b>

MODE DE CALCUL DU PRIX DE VENTE  
D'UN OBJET CONFECTIONNE PAR LES APPRENTIS DU C.F.A.

Le prix de vente de l'objet confectionné est égal :

au Prix d'achat des matières premières X Coefficient de majoration.

*N.B. : Le coefficient de majoration couvre les frais généraux : il vaut 1,4*

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

### **4-7 -LYCEE - PROGRAMME D'ANI MATION DE LA VIE LYCEENNE 2010 : BUDGET PREVISIONNEL**

Le Lycée ayant renouvelé pour l'année scolaire 2009/2010 son programme d'animation de la vie lycéenne contractualisé avec la Région Alsace selon 4 axes, le Conseil d'Administration adopte son budget prévisionnel global.

Ce budget dont le financement est assuré par la participation de plusieurs partenaires prévoit pour sa partie Région un montant total de 11 933,91 €. Ce montant intègre des reliquats de l'année précédente à savoir 494,00 € pour l'axe 2 (Projet 4) et 268,00 € pour l'axe 3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Président, P. FREUND



## ANNEXE 1

### MOTION SYNDICALE DES ELUS DU PERSONNELS

Les élus du personnel du CA du Lycée des Métiers Jules Verne réunis le 23/02/10 appellent le CA à s'abstenir de voter la DHG qui leur est proposée non en raison de la ventilation des moyens mais à cause de l'insuffisance notoire de ces derniers pour réaliser les objectifs d'intégration et de réussite en BAC PRO 3 ans que l'on nous demande d'assumer et de mener à bien. En effet si dans l'ensemble de l'académie les DHG sont stables et même en augmentation du fait de la coexistence des premières BAC PRO 3 ans et 2 ans, les documents du CTP académique montrent que la voie professionnelle gagne une quarantaine de postes même si ce chiffre est à relativiser du fait d'un recours accru aux heures supplémentaires qui rendent ces postes très virtuels il est à noter que notre lycée lui perd 40h et que cela représente un certain nombre de postes. A cette situation pas très brillante se rajoute les conséquences humaines de la fusion des deux sites qui vont entraîner des suppressions de postes chez les CPE, le personnel administratif, les TOSS etc.

Cette situation entraîne une dégradation importante des conditions de travail car les regroupements d'élèves dans des classes à effectif important avec 25 à 30 élèves est une aberration en lycée professionnel car comme le signale le rapport du Haut Conseil De L'Education de 2009 sur l'enseignement professionnel : la finalité de la voie professionnelle est d'accueillir tous les élèves mais de fait elle accueille les élèves les plus en difficultés qui n'ont pas réussi à intégrer la voie générale ni l'apprentissage du fait de leurs lacunes et de leur comportement. Ce même rapport soulignait que l'enseignement professionnel réussissait à remotiver une partie de ce public difficile du fait de l'utilisation de méthodes pédagogiques différentes et du fait qu'en moyenne les effectifs par classe étaient de 19 élèves. Or les nouvelles DHG qui accompagnent les BAC PRO 3 ans vont dans un sens absolument contraire. Il faut des effectifs importants pour la pérennité des filières et pour obtenir de faibles moyens de dédoublements.

L'enseignement général ne peut plus innover, l'essentiel des cours se fait en classe entière, ce qui avec notre type de public laisse très peu de marge à une pédagogie différenciée. Cela entraîne des frustrations chez les collègues comme chez les élèves car les uns regrettent de ne pas pouvoir matériellement aider plus ceux qui en ont le plus besoin et les autres retrouvent les conditions qui les ont menés à l'échec au collège à savoir des cours plus ou moins magistraux dont ils ne sont pas partie prenante.

L'enseignement professionnel doit lui aussi de plus en plus avoir recours à des heures de cours en classe entière pour les parties théoriques et technologiques et cela alors que la durée de formation a déjà été réduite d'un an, on peut légitimement s'interroger sur la place qui reste consacrée à la pratique dans ce BAC PRO. Les PFE sont sensées pallier ce manque mais la diversité du tissu industriel ou tertiaire et les effets de la crise laissent planer un doute sur l'efficacité de cette formation en entreprise et entraîne là aussi démotivation et frustration chez nos jeunes.

Les langues qui sont affichées comme priorité académique doivent faire acquérir un niveau européen et favoriser l'oral mais c'est difficile avec des groupes de 25 élèves de travailler à l'oral. Souvent ceux qui ne sont pas immédiatement sollicités perturbent les cours par ennui ou par manque d'intérêt pour une matière qu'ils jugent, à tort, inutile pour leur avenir professionnel.

Des matières comme la PSE, les arts ou la gestion n'ont plus les moyens de fournir un enseignement efficace car ils sont réduits à une heure semaine en classe entière ce qui les transforme souvent en heure sans grand intérêt aux yeux des élèves. Cela complique singulièrement la tâche des collègues de ces disciplines qui doivent gérer les problèmes de comportement des classes en plus de la surcharge de travail très importante que représente le fait d'avoir à suivre souvent plus d'une dizaine de classes différentes et souvent sur plusieurs sites. Beaucoup de collègues de ces matières sont physiquement et psychologiquement au bord de la rupture.

Il y a bien sûr l'accompagnement personnalisé qui avec ses 2h 30 va résoudre le problème mais c'est un leurre car elles ne compensent pas les autres heures en classe entière et si on améliorerait un peu les conditions normales de cours peut-être aurait on moins besoin de soutien et d'autres aides pendant les vacances qu'on nous présente comme la panacée à toutes les difficultés.

La DHG que nous propose la grille du BAC PRO 3 ans est insuffisante pour assurer sereinement notre mission d'enseignement car avec 25 ou 30 élèves difficiles par classe et avec obligation de les garder cela devient ingérable pour les collègues. De plus en plus de collègues vont avoir du mal à gérer le stress

des conditions de travail qui se dégradent et les élèves eux aussi souffrent de ces conditions comme un élève en avait témoigné de manière poignante l'année dernière. Les actes de violence augmentent chez nous comme ailleurs dans le pays et ce n'est pas avec cette DHG ni avec la suppression des moyens humains qu'entraîne la fusion que nous pourrions y faire face car des grilles et des caméras ne remplacent pas la présence humaine. C'est pour cela que je vous demande de vous abstenir pour le vote et non de voter contre car l'équipe de direction a fait un effort remarquable pour gérer au mieux des intérêts des élèves et du personnel en attribuant les moyens que l'on lui avait alloués.

Laurent FEISTHAUER CGT Education Alsace